



## ARRÊTÉ DE POLICE DE CIRCULATION

**APE – SALLE DES SPORTS -BROCANTE VIDE-GRENIER  
DU 03/03/2023 AU 05/03/2023**

**Le Maire de la commune de Montrottier (Rhône),**

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.4 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R 411.18 et R 411.25 à R 411.28 ;

**Vu** la demande du 17 janvier 2023 de L'APE, représenté par Claire CARRON DUINAT, 325 chemin de la Renardière, 69770 Montrottier,

**Considérant** qu'une brocante aura lieu le 05 mars 2023 de 5H à 17h, à la salle des sports, au boulodrome et au parquet, située « rue du Stade » à Montrottier,

### ARRÊTÉ :

**Article 1er :** L'APE organisant une brocante, la route sera fermée à la circulation, du 3 mars 2023 à 17H au 05 mars 2023 à 20 H pour tous les véhicules automobiles, hippomobiles, motocyclettes, cyclomoteurs et bicyclettes.

**Article 2<sup>ème</sup> :** La signalisation, panneaux ou piquets mobiles, et toute mesure de sécurité, seront mises en place par le demandeur, pendant la période de l'arrêté, en accord avec les services communaux.

**Article 3<sup>ème</sup> :** Tous les agents de la force publique seront chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté dont copie sera adressée à :

- Gendarmerie de Saint Laurent de Chamousset.

Fait à Montrottier, le 17 janvier 2023.

Le Maire,

Michel GOUGET.



*Le présent arrêté peut être contesté par le biais d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*